

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Approbation des COMPTES DE GESTION des budgets de Plateau d'Hauteville - Exercice 2019

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOOT, Didier BOURGEOIS, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés) : Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOOT),

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON-BERTHET

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée :

- que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Lotissement Pré Devant », « Gîte d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Plateau d'Hauteville.
- que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le

Planachat », « Lotissement Pré Devant », « Gite d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "M. LE MAIRE" and "VILLE DE VAUX SAINT SULPICE" around a central emblem.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200722-DE-2020-069-DE
Date de télétransmission : 28/07/2020
Date de réception préfecture : 28/07/2020